



New Brunswick
College of Pharmacists

Ordre des pharmaciens
du Nouveau-Brunswick



RAPPORT ANNUEL

2020



- 4** Aperçu
- 6** Mission et valeurs
- 8** Rapport de la présidente
- 10** Rapport du registraire
- 12** Inscription
- 14** Évaluations et inspections des pharmacies sur les lieux
- 16** Comité des plaintes et comité de discipline et de l'aptitude à exercer
- 18** Membres du conseil
- 20** Prix et distinctions en pharmacie
- 22** Comités
- 26** Rapport du vérificateur et états financiers (en anglais seulement)

Aperçu

L'année 2020 occupera une place permanente au premier plan de la mémoire de beaucoup d'entre nous, car chacun se souviendra des détails distincts qui l'ont touché pendant la pandémie de COVID-19.

L'année 2020 a certainement été une année de transformation pour l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick et la profession de pharmacie dans notre province. En mars, l'Ordre a immédiatement transféré l'ensemble de ses activités à distance et s'est concentré sur le rétablissement de la pandémie, tout en poursuivant son travail de base à l'appui de son mandat.

Grâce à des consultations avec des représentants du gouvernement, avec la Santé publique, en collaboration avec l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, l'Ordre s'est employé à diffuser aux professionnels de la pharmacie les mises à jour critiques et opportunes pour permettre à la profession

de relever les défis liés à la pandémie et d'assurer la continuité des soins au public.

L'Ordre a également rencontré les parties prenantes régionales et nationales afin d'élaborer des documents d'orientation et de mettre en lumière les questions pertinentes à l'échelle du pays.

Les professionnels de la pharmacie ont fait preuve d'une résilience et d'un leadership louables face aux défis imprévisibles de la pandémie de COVID-19. Les pharmacies sont restées ouvertes et ont rapidement adapté leurs opérations et leur aménagement physique pour assurer la sécurité des patients et de leur équipe, tout en répondant aux besoins en soins de santé des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à l'un des moments les plus critiques de notre histoire collective.

Sur le plan opérationnel, l'Ordre s'est adapté aux défis uniques de 2020 en modifiant d'abord le format et le moment

de l'Assemblée générale annuelle, qui a été déplacée de sa date traditionnelle de juin à la fin de l'année civile, et en ne publiant pas de rapport annuel pour 2019. Par la suite, le Conseil exécutif est resté en fonction jusqu'à l'AGA de novembre, date de nomination du nouveau conseil exécutif. Adele Wallace est devenue présidente, Jonathan Walsh est passé au rôle de président sortant et Natalie Barry est devenue présidente désignée.

Les changements et adaptations ont été nombreux. Mentionnons notamment le transfert des opérations de l'Ordre entièrement en ligne avec du personnel travaillant à distance, la suspension des évaluations courantes sur place des pharmacies, puis l'adaptation technologique pour permettre des évaluations virtuelles et la tenue des réunions du Conseil et des comités par vidéoconférence. La fonction d'inscription a été modifiée, de même que les exigences relatives à l'administration des examens

et au processus - tout cela dans le but de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick pendant la pandémie.

Le changement et l'adaptation sont devenus la norme de l'année 2020 pour toutes les collectivités, et l'Ordre est fier du rôle qu'il a joué pour faciliter le service continu des professionnels de la pharmacie au grand public. La pandémie se traduira par un héritage continu de transformation professionnelle, et la réglementation devra nécessairement s'adapter dans l'intérêt du bien commun.

Bien que le présent rapport annuel soit principalement axé sur l'année 2020, il contient également des informations sur l'année 2019, qui mettent en évidence des domaines tels que les lauréats de prix et certaines informations statistiques sur l'inscription et d'autres données concernant l'Ordre.



Mission et valeurs

La profession de la pharmacie possède le privilège de l'autoréglementation au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial nous ayant délégué l'autorité de réglementer, cela implique que nous mettons l'intérêt public au-dessus de notre propre intérêt collectivement et de l'intérêt de nos membres individuellement.

Notre mission, *Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*, guide toutes les activités de l'Ordre et exprime notre engagement envers le public que nous servons.

Les valeurs fondamentales de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick :

1. Respect et intégrité
2. Responsabilité
(envers le public et la profession)
3. Soutien et autonomisation
4. Leadership
5. Collaboration
6. Transparence



Rapport de la présidente

2020 a été une année à nulle autre pareille. Dès le début de la pandémie, l'Ordre a fait le virage et fonctionné de manière à être plus réactif, à se réorienter rapidement pour s'adapter aux multiples défis que nous a posés cette crise sanitaire mondiale.

Les réunions en mode virtuel sont devenues la nouvelle norme.

L'Ordre a tenu des réunions d'urgence ainsi qu'une assemblée générale extraordinaire des membres pour approuver des modifications au Règlement permettant de créer un registre « conditionnel » d'urgence. La remise à plus tard de notre AGA 2020 a également fait partie des adaptations durant l'année écoulée.

Du point de vue opérationnel, nos projets et nos priorités ont dû être révisés afin d'inclure des objectifs plus réalistes et plus réalisables. Les projets d'envergure ont été reportés et nous avons continué de nous concentrer sur les efforts contre la pandémie en mettant l'accent sur les directives de pratique à transmettre à nos membres.

Nous avons collaboré avec la Santé publique du N.-B. dans des réunions d'abord quotidiennes puis hebdomadaires et nous maintenons notre affiliation étroite avec l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick en livrant conjointement des messages concis et au moment voulu pour garder tous nos membres au courant des faits.

Au cours des premiers mois de la pandémie, nous avons fait face à de nombreuses difficultés. Les équipes de pharmacie ont persisté dans leur travail aux premières lignes et fait passer les besoins des patients

avant les leurs. Je salue le dévouement sans relâche de tous les professionnels de la pharmacie durant une époque où règnent l'incertitude et les sacrifices personnels.

Les décisions ont été prises en mettant au premier plan les intérêts supérieurs du public pour sa protection, en dépit des critiques du public et des interventions extérieures qui en ont parfois découlé. Toutes ces décisions n'ont pas été populaires, mais nous devons toujours être de l'avant-garde dans l'exécution de notre mandat.

Malgré les exigences accrues envers nous tous, les travaux des comités se sont poursuivis, notamment en matière de révision des politiques et de modifications au Règlement. Un des changements particulièrement importants est celui apporté à la *Politique relative à l'administration d'injections*, qui a mené à l'habilitation des techniciens en pharmacie inscrits à administrer des injections.

De plus, nous avons assuré le maintien de nos structures d'intendance financière et de bonne gouvernance, ce qui aura une incidence considérable sur la transition vers l'installation à l'Ordre d'un nouveau ou d'une nouvelle registraire.

Au début du mois de janvier 2021, alors que les vaccins contre la COVID-19 commençaient à être disponibles, il est devenu apparent que les professionnels de la pharmacie joueraient un rôle central dans le plan de vaccination du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Tous les membres de la profession ont redoublé d'efforts et continuent de travailler inlassablement pour assurer la protection de tous les Néo-Brunswickois. Je suis convaincue que le grand public a une appréciation renouvelée des bienfaits que nous apportons au système provincial de la santé.

Au mois de mars, Dorothy Shephard, ministre provinciale de la Santé, nous a conviés à une séance d'engagement au plan de santé où nous avons fourni un bref énoncé résumant notre vision d'avenir pour les soins de santé au Nouveau-Brunswick. Cette rencontre soulignait la collaboration que nous avons établie avec le gouvernement, particulièrement au cours de rencontres qui se sont multipliées durant la pandémie.

Nous devons toujours avoir en tête *notre mission et nos valeurs*, afin de régir l'exercice de la pharmacie en insistant sur l'imputabilité auprès du public et de la profession – régler la pratique de manière à protéger le public tout en soutenant et en habilitant nos membres au moyen de communications et en leur offrant des connaissances et des outils pour améliorer leur pratique au quotidien. De fait, en cherchant proactivement à améliorer l'exercice de la pharmacie, nous rendons mieux service au public.

Partout au pays, les professionnels de la pharmacie font l'objet d'une reconnaissance plus que méritée, car ils sont des rayons d'espoir durant cette époque troublante. Grâce à notre attitude proactive pour améliorer rapidement et efficacement l'exercice de la pharmacie en réponse à la pandémie de COVID 19, nous avons fermement conservé notre imputabilité devant le public et la profession.

Sam Lanctin a occupé le poste de registraire de l'Ordre pendant plus d'une décennie. Alors qu'il quitte cette fonction pour entamer un autre pan de sa carrière, je ne peux qu'exprimer ma sincère gratitude pour son leadership et son dévouement à l'Ordre pendant son mandat.

Je n'ai jamais ressenti autant de fierté d'être une pharmacienne. Je me sens honorée de faire partie de ce groupe

de professionnels qui travaillent si fort et font preuve d'une telle résilience devant cette crise sanitaire mondiale.

Je compte dans ce nombre tous ceux et celles qui œuvrent comme membres du Conseil et siégent à des comités, redonnant ainsi à la profession alors que toutes sortes de difficultés encombraient leur mode de vie. Le personnel de l'Ordre mérite aussi toute ma gratitude pour son dévouement et son travail sans relâche que tous ont pu apprécier comme jamais durant cette année si particulière.

À mesure que la vie retrouve un semblant de normalité, j'espère que nous pourrions à nouveau nous pencher sur la vision d'avenir de l'Ordre. Au cours des prochains mois, nous accueillerons un nouveau ou une nouvelle registraire, une personne qui nous arrivera avec de nouveaux points de vue et même une vision nouvelle, qui sait. Il me tarde de travailler à élaborer un nouveau plan stratégique, à revoir nos objectifs d'exploitation et à prendre une nouvelle orientation.

Il me fait grand plaisir d'entamer mon deuxième mandat à la présidence de l'Ordre.

LA PRÉSIDENTE,
ADELE WALLACE



Rapport du registraire

Au cours d'une année ordinaire, il est facile de lancer des mots comme dévoué, passionné, engagé et bien d'autres pour décrire les professionnels de la pharmacie du Nouveau-Brunswick et le rôle qu'ils jouent dans notre province.

Depuis plus d'un siècle, les professionnels de la pharmacie guident l'ensemble du système de soins de santé du Nouveau-Brunswick et sont un élément important du mieux-être de nos citoyens.

Et au début de 2020, il n'y avait aucune raison de penser autrement.

Toutefois, les perspectives de la profession de pharmacie, et de la société dans son

ensemble, ont changé radicalement en mars 2020 lorsque la première vague de la pandémie de COVID-19 a frappé le Nouveau-Brunswick.

L'Ordre s'est rapidement adapté aux changements, en se concentrant sur ce qui était nécessaire pour travailler avec les inscrits afin d'aider à fournir le meilleur service possible à la population en général, compte tenu de défis sans précédent.

Notre mission, *Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*, est le fondement de toutes les décisions prises par le Conseil et l'Ordre, mais la promotion et la protection du mieux-être du public exigeaient une approche différente en 2020.

L'Ordre a renforcé sa collaboration avec l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick et le ministère de la Santé, plus particulièrement avec les responsables de la Santé publique, qui se sont réunis quotidiennement au début de la pandémie pour transmettre l'information aux professionnels au moment le plus important.

Il est important de reconnaître l'impact positif que notre gouvernement provincial et le ministère de la Santé publique ont eu tout au long de la pandémie - par le biais de consultations, de la prise de décisions et du déploiement de la campagne de vaccination contre la COVID-19, les professionnels de la pharmacie y ayant participé de manière importante. Félicitons les représentants du gouvernement pour leurs efforts.

Il est également important de reconnaître que l'Ordre prend des décisions dans l'intérêt du grand public et que cette perspective doit être soulignée lors des consultations avec les parties prenantes externes, y compris les représentants du gouvernement.

“ Au lendemain de la pandémie, il est important d'évaluer la nouvelle façon de mener les affaires de l'Ordre et de déterminer quels changements, le cas échéant, devraient être apportés afin de créer un modèle plus efficace pour l'avenir. ”

Le personnel, le Conseil et l'ensemble de la profession ont procédé à de nombreux autres changements et aménagements afin de s'adapter au paysage changeant que présentait la pandémie.

Malgré tout, l'Ordre a maintenu sa position dans un certain nombre de domaines importants comme les suivants.

Le maintien d'une position financière favorable, l'élaboration d'une structure de gouvernance solide et la promotion d'un bassin de bénévoles fort et engagé ont été d'autres réalisations importantes accomplies une fois de plus en 2020, un cadre qui devrait continuer à porter ses fruits à l'avenir.

Il s'agit de mon 11^e et dernier rapport en tant que registraire, alors que j'entame la prochaine étape de ma carrière. Il m'était impossible de ne pas réfléchir à mon passage à l'Ordre, une période marquée par la collaboration avec des professionnels talentueux et dévoués à l'avancement de notre mission.

Au cours de mon mandat, j'ai acquis de nombreuses connaissances auprès de nombreuses parties prenantes de l'Ordre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation. Les opinions divergentes, les perspectives opposées et les nouvelles approches en matière de prise de décision ont façonné l'Ordre de manière positive et ont soutenu ses progrès fondamentaux.

Pourtant, il reste encore de nombreux objectifs à atteindre. Au lendemain de la pandémie, il est important

d'évaluer la nouvelle façon de mener les affaires de l'Ordre et de déterminer quels changements, le cas échéant, devraient être apportés afin de créer un modèle plus efficace pour l'avenir.

De plus, l'Ordre a commencé à examiner son rôle en matière de compétence culturelle, particulièrement en ce qui concerne le soutien aux communautés autochtones, en posant des questions internes difficiles sur les privilèges et en examinant davantage les traités, les relations et les droits issus de traités qui peuvent façonner le progrès du Nouveau-Brunswick et de la profession.

Il s'agit d'un domaine critique qui, je l'espère, restera un axe important pour l'avenir.

En terminant, je tiens à remercier le Conseil, les membres des comités et le personnel très engagés et efficaces qui se sont regroupés pour former une équipe compétente, expérimentée et unie qui travaille efficacement à la poursuite de notre mission.

Tous mes vœux de réussite.

LE REGISTRAIRE,
SAM LANCTIN



Inscription

Au Nouveau-Brunswick, le 31 décembre 2019, l'OPNB comptait :

883

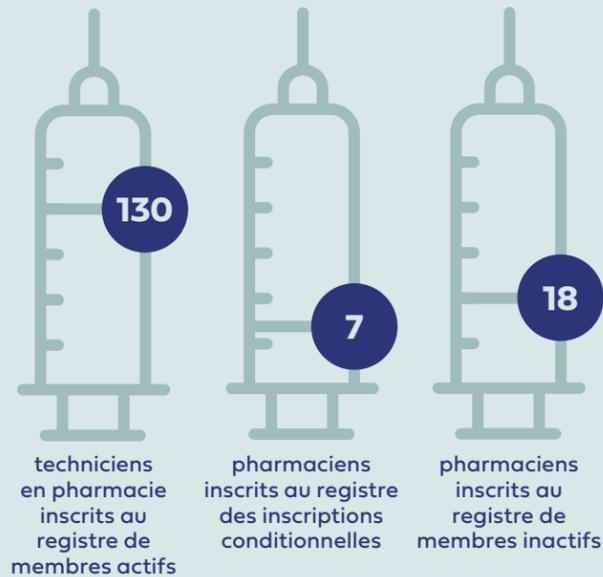
pharmaciens inscrits au registre de membres actifs

69%

pharmaciens actifs autorisés à administrer des injections

62%

pharmaciens actifs autorisés à évaluer et prescrire pour des affections mineures



Au Nouveau-Brunswick, le 31 décembre 2020, l'OPNB comptait :

929

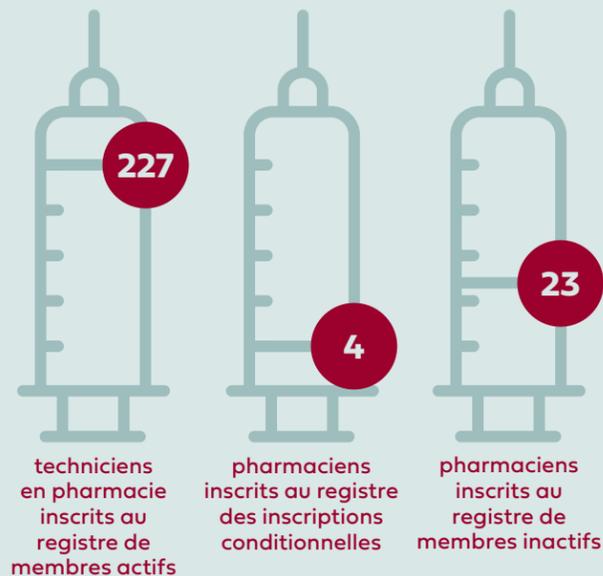
pharmaciens inscrits au registre de membres actifs

70%

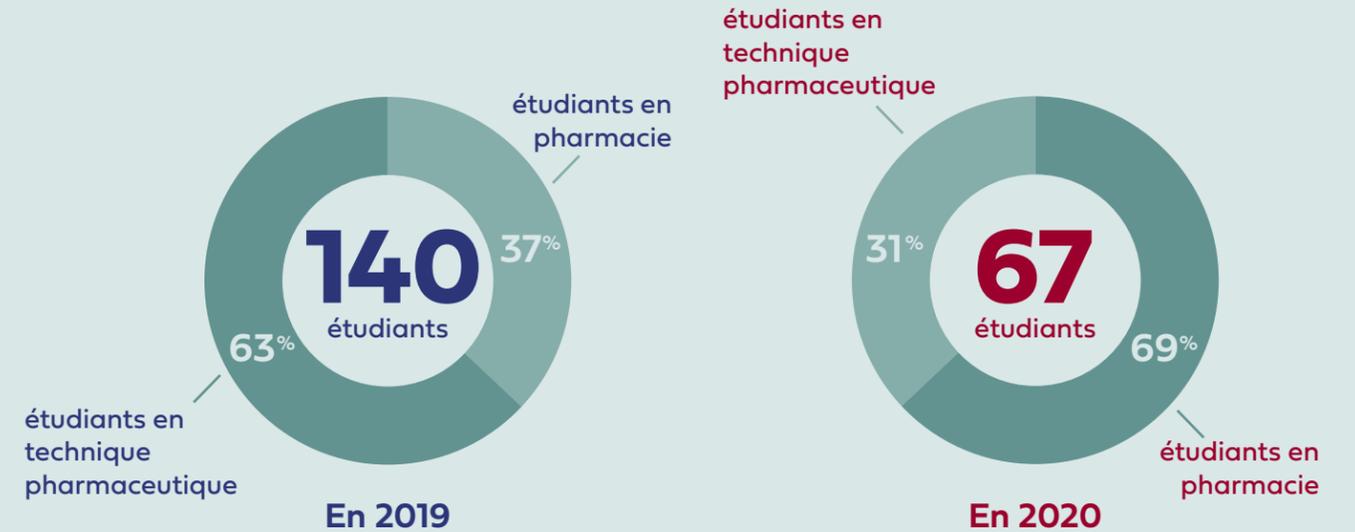
pharmaciens membres actifs autorisés à administrer des injections

69%

pharmaciens actifs autorisés à évaluer et prescrire pour des affections mineures



L'Ordre a inscrit



Examen de loi

Tous les candidats à l'inscription et à l'obtention d'une licence en tant que pharmacien ou technicien en pharmacie au Nouveau-Brunswick doivent réussir l'examen de loi. L'examen, qui est l'un des éléments les plus importants de l'inscription, est conçu pour évaluer les connaissances, la capacité d'interpréter et d'appliquer les lois qui ont une incidence sur l'activité pharmaceutique actuelle au Nouveau-Brunswick.

En 2019	En 2020
209 candidats ont écrit l'examen de loi du Nouveau-Brunswick à six dates différentes	88 candidats ont écrit l'examen à cinq dates différentes
75% pour cent ont écrit l'examen à l'une des dates prévues	100% pour cent ont écrit l'examen à l'une des cinq dates prévues
26% pour cent ont écrit l'examen à l'une des trois dates de séance spéciale en 2019	0% il n'y a pas eu de séance spéciale
57 candidats ont écrit l'examen de pharmacien	55 candidats ont écrit l'examen de pharmacien
152 candidats ont écrit l'examen de technicien en pharmacie	33 candidats ont écrit l'examen de technicien en pharmacie

Évaluations et inspections des pharmacies sur les lieux

L'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick effectue des visites régulières et systématiques sur les lieux des pharmacies dans l'ensemble de la province. Le processus d'évaluation systématique des pharmacies sur les lieux comprend les activités suivantes :

- Évaluation avant la visite présentée à l'Ordre par le gérant ou la gérante de la pharmacie
- Évaluation sur les lieux menée par un membre du personnel de l'Ordre (pouvant s'étendre sur deux jours)
- Production d'un rapport d'évaluation présenté au gérant ou à la gérante de la pharmacie
- Suivi de l'Ordre de tout plan d'action relatif à l'amélioration de la pratique.

Durant sa visite, la personne chargée de l'évaluation par l'Ordre fait l'observation de l'environnement de la pharmacie et s'entretient directement avec les membres de l'équipe de pharmacie y compris les pharmaciens, les techniciens en pharmacie et les membres du personnel de soutien dans la pharmacie. L'évaluation sur les lieux comprend également l'examen du programme de gestion de la qualité de la pharmacie, de ses dossiers d'ordonnances et de la documentation réalisée par les professionnels de la pharmacie ainsi que l'évaluation des pratiques dans la pharmacie y compris l'acte de prescrire, l'administration des médicaments, le flux du travail, l'interaction avec les patients, le counselling des patients et l'observation des autres activités du champ d'exercice élargi.

Ces visites en face-à-face offrent des opportunités de mentorat pour les professionnels de la pharmacie et de discussion des pratiques d'excellence. Elles permettent aux professionnels de la pharmacie de faire l'examen critique de leurs pratiques et de comprendre la raison d'être des exigences et des directives de l'Ordre pour réaliser sa mission qui est de « Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé ». L'Ordre participe à veiller à ce que les professionnels de la pharmacie aient accès aux outils et aux ressources qui leur facilitent la tâche de fournir à la collectivité néo-brunswickoise des soins pharmaceutiques sécuritaires et de qualité supérieure.

En 2020, l'impact de la pandémie s'est fait sentir dans la manière de mener les évaluations de l'Ordre ainsi que dans le nombre des évaluations qu'il a pu mener.

Entre le 1er janvier et le 13 mars 2020, l'Ordre a mené 20 évaluations systématiques de pharmacies sur les lieux, selon son régime habituel pour commencer l'année, tel que décrit plus haut.

Après le 13 mars 2020, toutes les évaluations systématiques des lieux ont été suspendues temporairement et l'Ordre a mis au point des plans de rétablissement de ces évaluations pour tenir compte des restrictions de déplacement et d'autres facteurs en lien avec la pandémie.

Au mois de novembre, les évaluations systématiques ont repris selon deux formats, soit en mode entièrement virtuel

ou en mode hybride, ce dernier comportant une visite abrégée des lieux et l'utilisation accrue de l'auto-évaluation écrite du gérant ou de la gérante de la pharmacie, complété par une rencontre par vidéoconférence entre le gérant ou la gérante et l'évaluateur ou l'évaluatrice de l'Ordre.

L'Ordre a écouté la rétroaction sur ce format et a pu en évaluer positivement certains aspects et aussi repérer des points d'amélioration dans ces nouvelles manières de faire.

Six évaluations en mode hybride ont été effectuées au mois de novembre en plus de trois évaluations en mode virtuel.

Malgré les défis posés par la pandémie, deux nouvelles pharmacies ont ouvert leurs portes en 2020, l'une à Rothesay et l'autre à Moncton. Les évaluations avant ouverture de ces établissements ont été menées en mode virtuel.

Une pharmacie a fermé en janvier 2020, mais cette fermeture, planifiée en 2019, n'était pas attribuable à la pandémie.

D'autres évaluations de pharmacies sont à prévoir pour traiter de déménagements ou de rénovations, car trois pharmacies ont été relocalisées et deux ont subi des rénovations importantes.

Bien que le format virtuel se soit avéré valable, les visites en personne demeurent le mode d'évaluation préférable en raison de l'impact et de l'influence des interactions face-à-face et de la possibilité de poser des questions et d'observer directement les pratiques en fournissant une rétroaction pour les améliorer.



Évaluations systématiques sur les lieux :

29 Pharmacies

Évaluations supplémentaires de pharmacies :

2 Ouvertures de pharmacies

1 Fermeture de pharmacies

2 Pharmacies rénovées

3 Pharmacies relocalisées

Comité des plaintes et comité de discipline et de l'aptitude à exercer

En 2019, l'administrateur des plaintes a reçu 41 plaintes :



RÉSOLUTION :
Parmi les plaintes déposées en 2019,

10

ont été jugées comme n'étant pas du ressort de l'Ordre (p. ex. des problèmes de service à la clientèle) et ont été rejetées

4

ont été renvoyées au comité des plaintes

14

ont été réglées à l'amiable entre l'intimé et l'administrateur des plaintes, conformément au paragraphe 78 2) de la Loi de 2014 sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick.

10

sont en voie de traitement

3

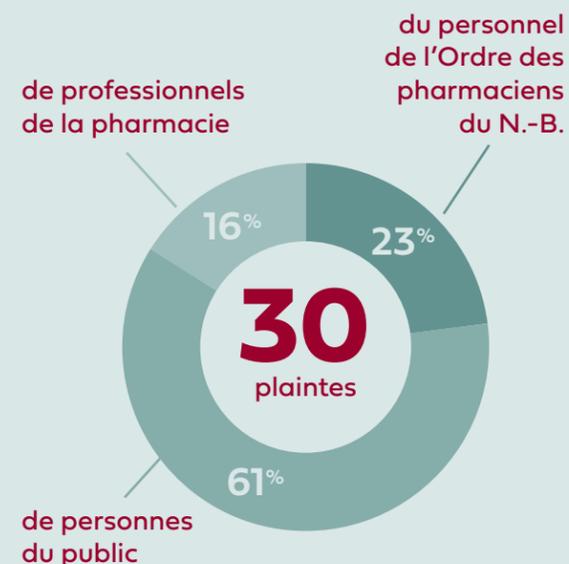
ont été abandonnées

Aucune affaire n'a été renvoyée au comité de discipline et de l'aptitude à exercer en 2019. La tendance a été à la baisse du nombre total de plaintes et de ce nombre, une plus petite proportion provenait du public. Pour l'Ordre, ces deux statistiques reflètent des changements positifs.

En 2020, l'administrateur des plaintes a reçu 30 plaintes



RÉSOLUTION :
Parmi les plaintes déposées en 2020,



4

ont été jugées comme n'étant pas du ressort de l'Ordre et ont été rejetées

1

a été rejetée par le comité des plaintes

5

ont été réglées à l'amiable entre l'intimé et l'administrateur des plaintes, conformément au paragraphe 78 2) de la Loi de 2014 sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick.

15

sont en voie de traitement (dont 1 est saisie par le comité de discipline et de l'aptitude à exercer)

5

ont été abandonnées

Les plaintes sont traitées par trois instances

Conformément aux paragraphes 78 1) et 78 2) de la Loi de 2014 sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick.

L'administrateur des plaintes :
peut renvoyer des plaintes à un comité ou choisir de mener une investigation, de régler la plainte et de gérer les ententes connexes, sans la participation d'un comité

Le comité des plaintes :
examine les plaintes renvoyées par l'administrateur et prend les décisions voulues ou renvoie les plaintes au comité de discipline et de l'aptitude à exercer

Le comité de discipline et de l'aptitude à exercer :
examine et se prononce sur les plaintes qui lui sont renvoyées par l'administrateur des plaintes ou le comité des plaintes

Membres du conseil

L'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick est gouverné par le Conseil dont les membres sont :

Présidente : Adele Wallace
Présidente désignée : Natalie Barry
Président sortant : Jonathan Walsh

Pharmaciens élus

Monte Steeves
Bonnie White
Brian King
Anna Riordon
Jacquie Jackson
Mario Levesque
Brian Fitzpatrick

Techniciens en pharmacie élus

Judy Kennedy
Cynthia Hood

Représentants du public nommés par la ministre de la Santé

Erik de Jong
Martine Savoie
Susan Harley

Représentante d'une école de pharmacie

Susan Mansour



1^{er} rangée (g-d) : Katrina Mulherin, Natalie Barry, Adele Wallace, Jonathan Walsh, Mario Levesque, Judy Kennedy, Susan Mansour. **2^e rangée (g-d) :** Martine Savoie, Valerie Connors, Brian King, Erik de Jong, Monte Steeves, Susan Harley, Sam Lanctin, Jacquie Jackson, Anna Riordon. **Absents :** Bonnie White, Brian Fitzpatrick, Cynthia Hood.

Pour plus de renseignements sur l'Ordre,
consultez le site

www.nbpharmacists.ca

Prix et distinctions en pharmacie

Prix Membre à vie



Judith Seymour
2020



Janet MacDonnell
2021

Cette distinction est décernée à un membre pour services exceptionnels rendus à l'Ordre, au Conseil ou à la profession, leur ayant consacré un nombre incalculable d'heures de travail et de service. Le prix Membre à vie récompense aussi les personnes qui ont dispensé des services pharmaceutiques exceptionnels dans des circonstances exigeant un engagement extraordinaire d'énergie et de temps personnels pour répondre aux besoins de leur communauté.

Citation spéciale du registraire

Distinction remise à chacun et chacune des pharmaciens et pharmaciennes et des techniciens et techniciennes en pharmacie inscrits aux registres actifs du Nouveau-Brunswick entre mars 2020 et mars 2021

Ce prix de mérite vient souligner la résilience et le dévouement dont ont fait preuve les professionnels de la pharmacie, dans l'intérêt public collectif et sans attente de reconnaissance. Qu'il s'agisse d'administration ou de gestion, de soins dispensés aux premières lignes ou de

Prix Esprit d'équipe en pharmacie



Jean Coutu,
Dalhousie, Kevin Lee,
2020



Timothy Dunn
2021

Ce prix est décerné à un membre qui a fait preuve d'un solide engagement envers le travail d'équipe dans une pharmacie. Le membre doit avoir joué un rôle clé pour diriger l'équipe dans l'exécution de son travail et fait preuve de compétences ayant un impact positif sur les soins aux patients, sur leur sécurité ou sur l'avancement des services pharmaceutiques ou de la profession de pharmacie.

fonctions de soutien, les membres de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ont joué un rôle crucial tout au long de la pandémie en assurant l'accès continu aux soins essentiels, en acceptant un supplément de tâches de soins et en appuyant les initiatives en santé publique.

Prix Service méritoire à la profession



Nancy Scott
2021



Heidi Liston
2021

Ce prix est remis à un membre pour avoir rendu des services considérables à la profession de la pharmacie. Il récompense les membres qui ont fait progresser la profession en innovant dans leur pratique ou en dispensant des services hors de l'ordinaire à la population du Nouveau-Brunswick dans leur pratique de la pharmacie, qui ont fait preuve de leadership dans le mentorat auprès de membres actuels et futurs et qui ont indéniablement placé les patients au centre de leur pratique professionnelle.

Citation présidentielle



Paul Blanchard
2020

Cette distinction est remise à une personne ou un organisme ayant apporté une contribution considérable à la profession de la pharmacie. Il récompense un membre ou un non-membre de l'Ordre à l'achèvement d'un projet, d'une entreprise, d'une étude ou d'un service en particulier à l'appui de la profession ou de l'Ordre.

Prix Partenaire du progrès



Carole Goodine
2021

Ce prix est présenté à un membre qui a favorisé les relations de collaboration avec un, une ou plusieurs professionnels ou avec d'autres professions de la santé. La récipiendaire a démontré l'effet positif de la pratique collaborative pour optimiser les soins aux patients ainsi que la santé ou la sécurité du grand public.

Comités et membres

Comité exécutif

Adele Wallace (*présidente*)
Jonathan Walsh

Natalie Barry
Sam Lanctin (*membre d'office*)

Comité des inscriptions

Jacque Jackson (*présidente*)
Susan Harley
Emily Mariasine
Heather LeBlanc
Susan Mansour

Michael Kemp
Adele Wallace
Taylor White
Katrina Mulherin

Comité de gouvernance

Natalie Barry (*présidente*)
Adele Wallace
Erik de Jong
Heidi Liston

Nathan McCormick
Cynthia Hood
Sam Lanctin

Comité d'exercice de la profession

Courtney Bétournay (*présidente*)
Adele Wallace
Anna Riordon
Jennifer Carroll
Darlene Currie

Miranda Barnes
Bev Dawson
Susan Mansour
Heather Christ
Katrina Mulherin

Comité du personnel

Martine Savoie (*présidente*)
Natalie Barry

Adele Wallace

Comité des prix

Anna Riordon (*présidente*)
Chantal Michaud
Brett Jackson

Adele Wallace
Bonnie White
Karen DeGrace

Comité des mises en candidature

Nathan McCormick (*président*)
Erik de Jong
Kathleen Nason
Danny Allain

Adele Wallace
Jonathan Walsh
Natalie Barry
Sam Lanctin

Comité des finances

Michael Shaw (*président*)
Raymond Thibeault
Adele Wallace

Gregory MacKay
Erik de Jong

Comité des plaints

April Berry
Bonnie White
Brian King (*président*)
Carole Thériault
Catherine Rouanes
Craig McDermott
Diane Brideau-Laughlin
Emery Rogers
Erik de Jong (*vice-président*)
Glenn Whiteway
Heather LeBlanc
Julie Leger
Kevin Haché
Martine Chiasson (*vice-présidente*)
Martine Savoie
Melissa Benoit
Miranda Barnes
Nicolas Basque
Priscilla Gordon
Sanjay Mahabir
Stephanie Keith (Estey)

Stacey Bergin
Dianne West-Breau
Mark Sinclair
Janice Dionne-Beaulieu
Marco Beaulieu
Lily Durepos
Etienne Allard
Bradley Adams
Brian Greenfield
Christine Boudreau
Dawn Torpe
Dennis Abud
Jenny LeBrun
Kristian Jensen-Ouellette
Mary-Anne Greenlaw
Megan Scott
Michelle Keirstead
Stephen Thompson
Susan Harley
Susanna Dewolfe

Comité de discipline et de l'aptitude à exercer

Julie Leger (*vice-présidente*)
Kevin Haché (*vice-président*)
April Berry
Bonnie White
Brian King
Carole Thériault
Catherine Rouanes
Craig McDermott
Diane Brideau-Laughlin
Emery Rogers
Erik de Jong
Glenn Whiteway
Heather LeBlanc
Martine Chiasson
Martine Savoie
Melissa Benoit
Miranda Barnes
Nicolas Basque
Priscilla Gordon
Sanjay Mahabir
Stephanie Keith (Estey)

Stacey Bergin
Dianne West-Breau
Mark Sinclair
Janice Dionne-Beaulieu
Marco Beaulieu
Lily Durepos
Etienne Allard
Bradley Adams
Brian Greenfield
Christine Boudreau
Dawn Torpe
Dennis Abud
Jenny LeBrun
Kristian Jensen-Ouellette
Mary-Anne Greenlaw
Megan Scott
Michelle Keirstead
Stephen Thompson
Susan Harley
Susanna Dewolfe



INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Members of New Brunswick College of Pharmacists

Opinion

We have audited the financial statements of New Brunswick College of Pharmacists (the "College"), which comprise the statement of financial position as at December 31, 2020, and the statements of revenues and expenditures, changes in net assets and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the College as at December 31, 2020, and the results of its operations and cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations (ASNPO).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the College in accordance with ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with ASNPO, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the College's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the College or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the College's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

(continues)



Independent Auditor's Report to the Members of New Brunswick College of Pharmacists (continued)

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the College's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the College's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the College to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

A handwritten signature in black ink that reads 'Ascend' with a long horizontal flourish underneath.

Ascend LLP
Chartered Professional Accountants
Saint John, New Brunswick
April 12, 2021

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS

Statement of Revenues and Expenditures

Year Ended December 31, 2020

	Budget 2020	Total 2020	Total 2019
REVENUES AND DUES			
Licensed pharmacists - dues	\$ 940,875	\$ 900,724	\$ 857,620
Certificates of accreditation - community	305,500	305,500	257,400
Licensed technician	131,325	128,944	90,600
Registration, examination fee and other	100,675	46,600	93,900
Certificates	15,750	20,300	18,300
Certificates of accreditation - hospitals	16,900	18,200	15,400
Canada Emergency Wage Subsidy	-	11,347	-
Disciplinary assessments	-	6,575	3,600
Inactive pharmacists - dues	6,300	6,100	6,800
Licensed students - dues	5,000	4,300	5,400
Inactive pharmacy technician	105	105	100
	<u>1,522,430</u>	<u>1,448,695</u>	<u>1,349,120</u>
EXPENDITURES			
Administrative (Schedule 1)	1,299,442	1,163,258	1,074,693
General (Schedule 1)	78,300	133,761	62,201
Meetings (Schedule 1)	128,600	39,678	95,446
Grants and assessments (Schedule 1)	36,446	36,448	36,448
Educational (Schedule 1)	42,750	34,721	39,518
	<u>1,585,538</u>	<u>1,407,866</u>	<u>1,308,306</u>
EXCESS (DEFICIENCY) OF REVENUES AND DUES OVER EXPENDITURES FROM OPERATIONS			
	<u>(63,108)</u>	<u>40,829</u>	<u>40,814</u>
OTHER INCOME (EXPENSES)			
Investment income	121,000	68,488	89,147
Gain (loss) on disposal of long term investments	-	3,770	(1,842)
Unrealized gain on marketable securities	-	13,329	114,545
	<u>121,000</u>	<u>85,587</u>	<u>201,850</u>
EXCESS OF REVENUES AND DUES OVER EXPENDITURES			
	<u>\$ 57,892</u>	<u>\$ 126,416</u>	<u>\$ 242,664</u>

SUMMARY OF STATEMENT OF REVENUES AND EXPENDITURES (Schedule 2)

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS

Statement of Changes in Net Assets

Year Ended December 31, 2020

	2019 Balance	Excess of revenues and dues over expenditures	Investment income allocation (Note 7)	2020 Balance
Accumulated operating surplus	\$ 250,298	\$ 126,416	\$ (81,929)	\$ 294,785
Contingency reserve fund (Note 6)	968,411	-	119,043	1,087,454
Legislative reserve fund (Note 6)	1,056,540	-	(37,114)	1,019,426
	<u>\$ 2,275,249</u>	<u>\$ 126,416</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 2,401,665</u>
	2018 Balance	Excess of revenues and dues over expenditures	Investment income allocation (Note 7)	2019 Balance
Accumulated operating surplus	\$ 238,583	\$ 242,664	\$ (230,949)	\$ 250,298
Contingency reserve fund (Note 6)	879,347	-	89,064	968,411
Legislative reserve fund (Note 6)	914,655	-	141,885	1,056,540
	<u>\$ 2,032,585</u>	<u>\$ 242,664</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 2,275,249</u>

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS

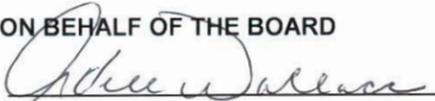
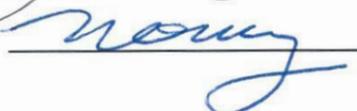
Statement of Financial Position

December 31, 2020

	2020	2019
ASSETS		
CURRENT		
Cash	\$ 1,569,478	\$ 1,532,007
Accounts receivable	-	13,598
Prepaid expenses	5,603	14,471
	<u>1,575,081</u>	1,560,076
TANGIBLE CAPITAL ASSETS (Note 4)	83,437	108,914
LONG TERM INVESTMENTS (Note 5)	<u>2,242,129</u>	2,095,527
	<u>\$ 3,900,647</u>	<u>\$ 3,764,517</u>
LIABILITIES AND NET ASSETS		
CURRENT		
Accounts payable	\$ 12,192	\$ 960
Harmonized sales tax payable	186,590	166,323
Deferred income	<u>1,300,200</u>	1,321,985
	<u>1,498,982</u>	1,489,268
NET ASSETS		
Accumulated operating surplus	294,785	250,298
Contingency reserve fund (Note 6)	1,087,454	968,411
Legislative reserve fund (Note 6)	<u>1,019,426</u>	1,056,540
	<u>2,401,665</u>	2,275,249
	<u>\$ 3,900,647</u>	<u>\$ 3,764,517</u>

COMMITMENTS (Note 8)

ON BEHALF OF THE BOARD

 Director
 Director

